

## **ANNEXE 3 : Niveau de vote des crédits budgétaires des établissements et services relevant du cadre de budget prévisionnel**

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics votent leurs prévisions budgétaires comme suit :

- pour la section d'exploitation, par groupes fonctionnels<sup>1</sup> ;
- pour la section d'investissement, au niveau de comptes principaux<sup>2</sup> .

### **1) COMPOSITION DES GROUPES FONCTIONNELS (SECTION D'EXPLOITATION)**<sup>3</sup>

#### **1.1) Charges d'exploitation**

- **Groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »** (codifié 011 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 60 ;
- 611 ;
- 624, 625, 626 et 628 ;
- 709 et 713 (en dépenses).

- **Groupe fonctionnel II « Dépenses afférentes au personnel »** (codifié 012 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 621 et 622
- 631 et 633 ;
- 64.

- **Groupe fonctionnel III « Dépenses afférentes à la structure »** (codifié 016 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 61 (sauf compte 611) ;
- 623 et 627 ;
- 635 et 637 ;
- 65, 66, 67 et 68

#### **1.2) Produits d'exploitation**

- **Groupe fonctionnel I « Produits de la tarification »** (codifié 017 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend le compte suivant :

- 73.

---

<sup>1</sup> Article L.315-15 du code de l'action sociale et des familles.

<sup>2</sup> Arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

<sup>3</sup> La composition des groupes fonctionnels est fixée par l'arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles (NOR : SSAA2132928A)

- **Groupe fonctionnel II « Autres produits relatifs à l'exploitation »** (codifié 018 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 70, 71, 72, 74 et 75 ;
- 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459, 6469, 6479 et 6489 (en recettes).

- **Groupe fonctionnel III « Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables »** (codifié 019 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 76, 77, 78 et 79.

## **2) COMPOSITION DES COMPTES PRINCIPAUX (SECTION D'INVESTISSEMENT)<sup>4</sup>**

Les comptes principaux sont ouverts en emplois et en ressources.

Ils correspondent :

- aux comptes à deux chiffres pour la classe 1 (chapitres 10, 13, 14, 15 et 16) ;
- aux comptes à deux chiffres pour la classe 2 (chapitres 20, 21, 23, 26, 27, 28 et 29) ;
- aux comptes 39, 49 et 59 ;
- au compte 481.

---

<sup>4</sup> La composition des comptes principaux est définie dans l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

## **ANNEXE 4 : Niveau de vote des prévisions budgétaires des établissements et services relevant du cadre d'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD)**

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics qui relèvent du cadre d'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) votent leurs prévisions budgétaires comme suit :

- pour le compte de résultat prévisionnel (crédits d'exploitation), par groupes fonctionnels<sup>5</sup>;
- pour le tableau de financement prévisionnel (crédits d'investissement), par titres<sup>6</sup>.

### **1) COMPOSITION DES GROUPES FONCTIONNELS (COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL)<sup>7</sup>**

#### **1.1) Charges d'exploitation**

- **Groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »** (codifié 011 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 60 ;
- 611 ;
- 624, 625, 626 et 628 ;
- 709 et 713 (en dépenses).

- **Groupe fonctionnel II « Dépenses afférentes au personnel »** (codifié 012 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 621 et 622
- 631 et 633 ;
- 64.

- **Groupe fonctionnel III « Dépenses afférentes à la structure »** (codifié 016 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 61 (sauf compte 611) ;
- 623 et 627 ;
- 635 et 637 ;
- 65, 66, 67 et 68.

#### **1.2) Produits d'exploitation**

- **Groupe fonctionnel I « Produits de la tarification »** (codifié 017 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend le compte suivant :

- 73.

<sup>5</sup> Article L.315-15 du code de l'action sociale et des familles

<sup>6</sup> Arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

<sup>7</sup> La composition des groupes fonctionnels est fixée par l'arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles (NOR : SSAA2132928A)

- **Groupe fonctionnel II « Autres produits relatifs à l'exploitation »** (codifié 018 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 70, 71, 72, 74 et 75 ;
- 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459, 6469, 6479 et 6489 (en recettes).

- **Groupe fonctionnel III « Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables »** (codifié 019 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 76, 77, 78 et 79.

## **2) COMPOSITION DES TITRES (TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL)<sup>8</sup>**

### **2.1) Emplois**

- **Titre 1 « Remboursement des dettes financières »** (codifié 021 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte suivant :

- 16.

- **Titre 2 « Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé »** (codifié 022 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend les comptes suivants :

- 20, 21, 23, 26 et 27 (sauf 2768).

- **Titre 3 « Autres emplois »** (codifié 026 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte et le chapitre suivants :

- 481 ;
- Chapitre 071 - Annulation de titres sur exercices clos<sup>9</sup>

### **2.2) Ressources**

- **Titre 1 « Augmentation des capitaux propres »** (codifié 027 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend les comptes suivants :

- 10 et 13.

- **Titre 2 « Augmentation des dettes financières »** (codifié 028 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte suivant :

- 16.

- **Titre 3 « Autres ressources »** (codifié 029 dans l'application Hélios)

---

<sup>8</sup> La composition des titres est définie dans l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (AFSA1619041A)

<sup>9</sup> Le chapitre 071 comprend tous les comptes en ressources sauf le compte 16

Ce titre comprend les comptes et le chapitre suivants :

- 27 (sauf 271, 272, 273 et 2768)
- 775
- Chapitre 070 - Annulations de mandats sur exercices clos<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Le chapitre 070 comprend tous les comptes en emplois sauf les comptes 16, 274, 275 et 2761